



Portzamparc Carbone Solutions 2030

► Bénéficier des investissements massifs dans les technologies de la décarbonation

La décennie en cours est décisive pour la transition énergétique et va nécessiter de doubler voir tripler avant 2030 les investissements annuels mondiaux dans les technologies de décarbonation.

Le contexte réglementaire global s'éclaircit et simplifie l'accès au marché pour les entreprises apporteurs de solutions (e.g. EU Net Zero Industry Act, US Inflation Reduction Act).

Quelques chiffres clés d'ici à 2030¹ :



► Un fonds fermé innovant qui concilie les avantages du coté et du non coté

Investissez sur un temps long dans les petites et moyennes capitalisations européennes, et engagez-vous auprès d'entrepreneurs visionnaires qui développent et commercialisent des solutions innovantes pour décarboner nos économies.

Cet engagement de détention longue jusqu'en 2030 permet en outre :

- ❑ Une gestion de convictions et active par des experts des Small & Mid Caps à travers un portefeuille concentré sur 20 à 30 PME-ETI
- ❑ Concilier performance financière et extra-financière à travers une démarche pionnière sur les actions cotées
- ❑ Exploiter les inefficiences de marché sur les valeurs moins liquides pour offrir un meilleur potentiel de rendement²
- ❑ Profiter d'un point d'entrée historiquement attractif au regard des valorisations boursières actuelles sur une classe d'actifs offrant de la surperformance sur le long terme³
- ❑ Participer à un club d'investisseurs avec l'organisation de « Corporate & Expert Access » autour des thématiques de la décarbonation
- ❑ S'assurer d'une liquidité suffisante à la sortie

► Les PME et ETI européennes : un vivier de valeurs contribuant à la décarbonation avec un fort potentiel de croissance²

Valeurs à titre d'exemple, portefeuille non constitué

Électrification (réseaux, composants)
Énergies renouvelables & décarbonées
Décarbonation des transports et de l'industrie
Technologies de l'efficacité énergétique (semi-conducteurs, éco-conception, efficacité des bâtiments)
Services environnementaux (traitement de l'eau, collecte et recyclage / valorisation des déchets)

► Une démarche de performance extra-financière pionnière

Le fonds contribuera à la décarbonation en s'engageant auprès d'entreprises qui déploient des solutions.

Notre ambition est d'accompagner ces entreprises dans la mesure des émissions carbone évitées par leur(s) solution(s) et de déterminer à notre niveau, la contribution du fonds à l'objectif de décarbonation.

Les intérêts de Portzamparc Gestion sont alignés avec cet objectif grâce au conditionnement de la commission de surperformance

Objectif de décarbonation du fonds :

Générer des émissions carbone évitées (teq.CO2)

Accroître son pourcentage d'alignement à la Taxonomie Européenne

Réduire l'intensité carbone du portefeuille

Note : (1) Scope monde : les chiffres proviennent du dernier rapport de l'Agence Internationale de l'Energie - Novembre 2023. Scope Europe : les chiffres proviennent du rapport de la Commission Européenne : « Investment needs and funding availabilities to strengthen EU Net-Zero technology manufacturing capacity » - Mars 2023. et le rapport I4CE « DÉFICIT D'INVESTISSEMENT CLIMAT EUROPÉEN : UNE TRAJECTOIRE D'INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR DE L'EUROPE », Février 2024

(2) Surperformance des valeurs de l'univers intermédiaire de Portzamparc Carbone Solutions 2030 (+4.5% annualisé vs Eurostoxx NR sur 5 ans)

(3) Sur 20 ans, l'indice MSCI Europe Small Cap NR a dégagé une performance de +459%, soit 2 fois plus que le MSCI Europe Large Cap Net Return (+230%)



Portzamparc Carbone Solutions 2030

Caractéristiques détaillées du fonds

Objectif d'investissement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'investissement durable environnemental : décarbonation de notre économie - Fonds article 9 au sens du règlement UE 2019/2088 « SFDR » - Application de la methodologie « Investissement Durable » de BNP Paribas Asset Management
Univers d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Actions des petites et moyennes capitalisations en Europe : capitalisation boursière inférieure à 10 Mds€
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Période de Souscription : Jusqu'au 31/03/2025 - Période de blocage à tout rachat et souscription : 6 ans à partir de la fin de la Période de Souscription jusqu'en 2030 - Période d'investissement : sous 3 mois à l'issue de la Période de Souscription
Stratégie de sortie	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat possible à partir de la fin de la Période de Blocage (2030) - 2 options : <ul style="list-style-type: none"> • Sortie totale ou partielle avec possibilité d'échelonnement sur 4 trimestres max. • Reprise d'un cycle d'investissement sur un nouveau « millésime »
Suivi de la performance	<ul style="list-style-type: none"> - VL Trimestrielle – 1ère VL établie à la date de clôture de la période de souscription - Reporting financier et extra-financier
Mesure de performance extra-financière	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure des deux indicateurs validés par des tierces parties : i) émissions carbone évitées et ii) alignement du portefeuille à la taxonomie (revenus, dépenses d'investissements) ou aux objectifs de développement durables (revenus) définis par les Nations Unies - Définition d'objectifs quantifiés une fois le portefeuille constitué, avec l'appui d'une tierce partie
Commission de surperformance	<ul style="list-style-type: none"> - 20% de la performance excédant une performance annualisée de 6% sur la période de blocage - Conditionnée à l'atteinte de l'objectif extra-financier : 100% perçue si l'objectif est atteint, 70% perçue si non atteint.
Structure légale	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Professionnel Spécialisé – Fonds d'investissement alternatif (FIA)
Frais	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 1,50 % et 1,95 % selon la part
Niveau de risque * (SRI)	<ul style="list-style-type: none"> - 4 sur 7
Clients visés	<ul style="list-style-type: none"> - Clients Professionnels : Institutionnels, Family Offices, Gestion de Fortune - Clients non Professionnels avec une souscription initiale supérieure ou égale à 100K€ tel que défini à l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF
Encours	<ul style="list-style-type: none"> - Limité à 150 M€

Contact



Erwan ROESCH
Directeur Commercial
 devco@portzamparc.fr
 Tel : +33 6 70 43 57 78

Portzamparc
Gestion
 LA PUISSANCE DES PME
 AU CŒUR DE NOTRE GESTION
 Expert des Small et Mid caps depuis 1997
 Label ISR pour 100% de la gamme OPCVM

Le présent document s'adresse aux « Clients professionnels et non-professionnels ». Toute activité d'investissement ou d'investissement visée par le présent document n'est accessible qu'aux clients professionnels et les « clients non professionnels » pouvant réaliser une souscription initiale supérieure ou égale à 100K€, tels que définis dans les règles de l'Autorité de conduite financière pour un produit de ce type (Fonds professionnel spécialisé). Toute personne qui n'est pas une personne pertinente ne doit pas agir ou se fier au présent document ou à son contenu. Ce document a un caractère confidentiel, il ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans autorisation préalable et écrite de Portzamparc Gestion. Ce document constitue une présentation commerciale et non contractuelle à caractère purement informatif. Il ne s'agit donc ni d'une recommandation personnalisée d'investissement, ni d'une sollicitation ou d'une offre en vue de la souscription à ce produit. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables par Portzamparc Gestion. Portzamparc Gestion ne saurait garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Par ailleurs, il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les notations sont décernées à un instant donné et ne sont pas gage de performances futures. Enfin, les risques liés à l'investissement dans cet OPC ainsi que ses caractéristiques sont décrits dans le Prospectus et le DIC (Document d'informations clés) de cet OPC, qui doivent être remis préalablement à la souscription. Toutes les informations mentionnées dans le présent document ne se substituent donc pas à celles mentionnées dans la documentation réglementaire de cet OPC tel que le prospectus et le DIC disponibles sur simple demande ou sur www.portzamparcgestion.fr.

* L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années. Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

